

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

N° \_\_\_\_\_

G/SECRET/HS96/27/Corr.1

4 juin 1998

(98-2275)

Original: anglais

## MODIFICATIONS APPORTÉES AU SYSTÈME HARMONISÉ EN 1996

### Communication de documentation

Liste XXXVII – Turquie

### Corrigendum

La Mission permanente de la Turquie a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 6 mai 1998.

La Turquie a présenté sa documentation pour la mise en œuvre du SH96 sous couvert du document G/SECRET/HS96/7. Toutes les réserves formulées au sujet de cette documentation ont été levées. Cependant, nous avons relevé trois erreurs techniques concernant les taux consolidés qui correspondent aux numéros du SH indiqués ci-dessous. Afin que la liste de la Turquie puisse être certifiée, il convient de corriger ces erreurs comme suit:

NUMERO DU SH	TAUX CONSOLIDÉ
8502.39.10.10	12% au lieu de 14%
8502.39.10.20	10,8% au lieu de 12,8%
8502.39.10.30	12% au lieu de 14%

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de 90 jours à compter de la date du présent document, les modifications de la Liste XXXVII – Turquie seront considérées comme approuvées et seront officiellement certifiées.

Des exemplaires de la documentation susmentionnée (en anglais seulement) peuvent être obtenus auprès de la Division de l'accès aux marchés (bureau n° 3142).